



GIMELEC

Nous décuplons les énergies

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dernier rapport du Comité Prospective de la CRE ou comment massifier le pilotage des bâtiments tertiaires et exploiter leur flexibilité énergétique

Paris, le 11 septembre 2023

Représentant les industriels du pilotage énergétique des bâtiments et promoteur de longue date de la flexibilité énergétique, le GIMELEC se félicite de la publication¹ ce jour du rapport du Comité de prospective de la CRE dédié au pilotage des bâtiments tertiaires, à la rédaction duquel il a été étroitement associé.

*Issu de la volonté de la CRE d'avancer sur le sujet et fruit du dialogue fructueux de l'ensemble des acteurs concernés, ce rapport formule **16 recommandations clés pour la réussite du déploiement des systèmes de pilotage (GTB) et le développement massif de la flexibilité énergétique des bâtiments tertiaires.***

Au-delà de la sobriété, la flexibilité énergétique

Alors que le décret BACS qui impose aux bâtiments tertiaires de s'équiper de systèmes de pilotage leur permet d'être plus sobres, ce rapport met en avant l'opportunité pour ces bâtiments de contribuer à la résilience du système électrique. Grâce au pilotage fin des usages, les consommations seraient effectuées au moment le plus opportun, tenant compte de l'environnement complexe des contraintes du bâtiment, de ses utilisateurs et du système électrique dans son ensemble.

De l'action à la réglementation

Parmi ces propositions, l'idée de rapidement diffuser les pratiques d'heures pleines / heures creuses apparaît comme prioritaire. En effet, les tarifs doivent désormais refléter la double réalité de l'électrification généralisée des usages d'une part, et du déploiement massif des énergies renouvelables électriques d'autre part.

Autre piste évoquée : la mise en place d'un label "*Flex-ready*" qui permettra d'équiper les bâtiments des solutions de pilotage adaptées et d'accélérer la diffusion de la « culture » flexibilité énergétique dans le secteur des bâtiments tertiaires.

Enfin, le bâtiment fait partie intégrante de l'infrastructure électrique. Les réglementations qui le régissent doivent donc aussi « parler » en puissance, et plus seulement en énergie.

Une feuille de route à mettre en œuvre sans délai

Publié aujourd'hui, ce rapport du comité de prospective de la CRE fournit une feuille de route aux décideurs pour développer la flexibilité énergétique des bâtiments tertiaires. Les 16 recommandations qu'il formule ne peuvent rester lettre morte : elles sont pleinement légitimées par les consensus forts

¹ <https://www.cre.fr/actualites/la-cre-publie-son-rapport-co-pilote-avec-schneider-electric-france-sur-le-pilotage-energetique-des-batiments-tertiaires>

qui ont émergé lors des travaux de rédaction. Pour Antoine de Fleurieu, Délégué général du GIMELEC : « Face à des attentes toujours plus fortes vis-à-vis des technologies de pilotage et les services de flexibilité qu'elles permettent de développer, nous appelons l'ensemble des parties prenantes à poursuivre ce travail collectif qui doit s'inscrire dans la durée. Le GIMELEC recommande à cet effet la mise en place d'un **Observatoire de la flexibilité énergétique des bâtiments tertiaires** sous l'égide du Gouvernement et de la CRE ».

Contact presse :

Joël VORMUS – jvormus@gimelec.fr – 06 12 73 63 00

A propos du GIMELEC

Le GIMELEC fédère les entreprises de la filière électronumérique française. Nos 210 adhérents conçoivent, fabriquent et déploient les solutions d'électrification, d'automatisation et de digitalisation pour l'industrie, les bâtiments, la mobilité, les infrastructures énergétiques et numériques.



Au-delà du décret BACS (qui impose aux bâtiments tertiaires de s'équiper de systèmes de pilotage et leur permet d'être plus sobres) ce rapport du comité de prospective de la CRE met en avant l'opportunité pour les bâtiments de contribuer à la résilience du système électrique.